

Quelques réflexions sur les modifications orthographiques proposées par le Conseil permanent de la langue luxembourgeoise (CPLL) dans leur document de discussion de mars 1999.

par Jérôme Lulling

Schifflange, mars 1999

I Préliminaires.

L'auteur de cet article est titulaire d'un D.E.A. en études germaniques et prépare actuellement sa thèse de doctorat sur la créativité lexicale dans la langue luxembourgeoise contemporaine, sous la direction de Monsieur Schanen François, professeur de linguistique à l'Université Paul Valéry - Montpellier III, auteur lui-même de bon nombre d'ouvrages¹ consacrés à l'étude du luxembourgeois.

Déjà lors de la rédaction de mon mémoire de maîtrise "*Luxemburgisch heute: Bestandsaufnahme und Veranschaulichung*" (1996) et de mon mémoire de D.E.A. "*La créativité lexicale dans la langue luxembourgeoise actuelle*" (1997)², j'ai dû constater que j'étais incapable d'écrire "correctement" ma langue maternelle, c'est-à-dire comme l'orthographe officielle de 1975³ le prévoit, sans avoir systématiquement recours à des dictionnaires luxembourgeois, en l'occurrence le "*Luxemburger Wörterbuch*"⁴ et le "*dictionnaire français-luxembourgeois*" de Henri Rinnen⁵. Cette incapacité s'explique surtout par le fait que je m'étais effectivement habitué à écrire le luxembourgeois comme bon me semblait, sans jamais vouloir le soumettre à quelque règle orthographique que ce soit. Or, même les plus "indomptables" parmi nous doivent bien admettre que "*en Décken*" n'est pas "*eng Decken*" ou que "*e Preiss*" n'est pas "*e Präis*". Une organisation orthographique logique et cohérente des différents signifiants dans la langue luxembourgeoise s'avère par conséquent indispensable pour arriver à distinguer et comprendre de façon claire et nette leurs signifiés respectifs.

Animé par le désir de déceler enfin les mécanismes de l'orthographe officielle du luxembourgeois, j'ai rédigé les chapitres préparatoires sur les unités de la chaîne phonique et graphique du luxembourgeois en me servant du commentaire métalinguistique élaboré par Schanen / Confais dans leur *grammaire de l'allemand*⁶. Ces deux chapitres sont essentiellement basés sur le système orthographique luxembourgeois tel qu'il a été défini dans le "*précis populaire de grammaire luxembourgeoise*" de Robert Bruch⁷ et appliqué de façon plus ou moins rigoureuse entre autres dans le "*Luxemburger Wörterbuch*", dans le "*dictionnaire français luxembourgeois*" d'Henri Rinnen, dans une grande partie de recueils, romans, bandes dessinées ou articles de journaux rédigés en luxembourgeois, dans les comptes rendus des séances publiques de la Chambre de députés et dans toute une série de publications scientifiques, comme par exemple les travaux de F.Schanen, J.P. Goudailler, F.Hoffmann et G.Newton. Comme j'ai voulu sonder les tendances orthographiques luxembourgeoises avec le plus large éventail possible, j'ai également consulté les réglementations orthographiques dans "*Eis Schreifweis*" de l'Actioun Lëtzebuergesch⁸, "*Wéi ee Lëtzebuergesch richtig schreift*" de Alain Atten⁹, "*Eis Sprooch richtig schreiwen*" de Josy Braun¹⁰ et même le logiciel interactif "*Yuppii, mir léiere lëtzebuergesch schreiwen*" sur le site Internet du lycée Athénée¹¹.

Mes recherches m'ont conduit aux conclusions suivantes:

Le principe orthographique premier de la langue luxembourgeoise n'est pas un principe phonologique dans la mesure où l'orthographe luxembourgeoise officielle s'applique davantage à rendre consciente l'image graphique allemande, française, voire anglaise sous-jacente au terme luxembourgeois qu'à transcrire des unités phonémiques. L'orthographe luxembourgeoise ne dévie pour ainsi dire des matrices orthographiques étrangères que lorsque les lois phonétiques particulières à la langue luxembourgeoise sont la cause de différences notoires entre les langues administratives et le parler usuel des indigènes, qu'il s'agit par la suite de transcrire avec le maximum possible de conformité aux données phoniques. (cf.: Bruch 1973 : 10)
Nous avons donc à faire à une orthographe qui dans son principe même est souvent conditionnée davantage par des facteurs non-intrinsèques tels que l'étymologie, la grammaire, l'histoire, la logique, l'analogie ou l'esthétique visuelle que par des facteurs phonologiques et phonétiques.

Il est évident qu'un tel système orthographique, qui n'est de surcroît enseigné que de façon superficielle dans les écoles du Grand-Duché, permet une marge de manoeuvre assez importante à toute une série de transcriptions graphiques possibles, qui se laissent toutes certes plus ou moins justifier ou du moins expliquer, mais qui finalement ont fait que les luxembourgophones sont à ce jour même incapables de se faire une image orthographique homogène de leur langue maternelle.

En ce qui concerne la graphie des néologismes puisés en nombre de plus en plus important dans les réservoirs lexicaux des langues étrangères, notamment l'allemand, le français et depuis peu aussi l'anglais, la politique orthographique luxembourgeoise est souvent d'une logique aléatoire: officiellement ne sont intégrés graphiquement que les emprunts qui ont subi des mutations phoniques évidentes, mais même dans les divers dictionnaires et grammaires luxembourgeois on peut observer tantôt une orthographe active, consistant à étayer les intégrations phonétiques (cf. *Bifdeck*; *Barriär*), tantôt une orthographe passive, consistant à conserver l'orthographe d'origine (cf. *Weekend*, *Carrière*).

Tous ces facteurs font que la créativité orthographique des luxembourgophones est très variée et qu'elle est par conséquent particulièrement intéressante pour mes recherches, d'autant plus que tous ces imbroglios phoniques et orthographiques entre lexèmes autochtones et lexèmes allogènes permettent de créer des jeux de mots tout à fait ingénieux (cf. *Baseball Béis-Ball*, *chômage ech sin am Chom-Aasch*, *Maansleit Maans-Light*, *Mozambique Moss am Bic*, *Aquaplaning Aquapla9*).

En ce qui concerne maintenant la graphie des lexèmes recensés pour mon corpus de thèse, je comptais les lemmatiser dans l'orthographe utilisée par Rinnen dans son dictionnaire français-luxembourgeois, puisque d'un côté ce dictionnaire constitue un de mes outils de travail favoris et que d'un autre côté, je dois avouer qu'après avoir enfin réussi à m'initier à ce système orthographique, j'envisageais bien évidemment aussi de l'appliquer sans trop devoir me poser des questions sur sa légitimité.

Or, voilà que Monsieur le Professeur Dr. Nico Weber, Membre de l'Institut grand-ducal et du Conseil permanent de la langue luxembourgeoise, vient de m'apprendre qu'une nouvelle orthographe luxembourgeoise est en cours d'élaboration. Après avoir lu mes deux chapitres préparatoires sur les unités de la chaîne phonique et graphique du luxembourgeois, Monsieur Weber m'a gentiment demandé de bien vouloir commenter les modifications orthographiques présentées dans un premier document de discussion du CPLL, daté de mars 1999, charge que j'ai acceptée avec grand plaisir.

Mais avant d'entrer dans les détails, je tiens toutefois à rappeler que R.Bruch dans un compte-rendu de 1953¹² regrettait déjà que les soucis linguistiques (lui disait "dialectologiques"!) du grand public se limitent à l'établissement d'une orthographe commode et que ses intérêts s'émuissent, dit-il joliment, "dans l'antichambre" de ce qu'est la vraie linguistique. Presque 50 ans plus tard, la situation ne semble guère avoir changé au Luxembourg.

Au seuil du troisième millénaire la politique linguistique luxembourgeoise juge donc nécessaire de revenir aux mois de délibérations stériles et agaçants¹³, consacrés à l'élaboration d'une orthographe courante, alors qu'à mon avis, et je ne suis certainement pas le seul à le penser, les règles, apparemment démodées, sont déjà assez précises pour permettre d'écrire sans hésitation le "basic luxembourgish" de la koinè vivante. Même si cette orthographe officielle mérite quelques corrections, sur le bien-fondé desquelles il est facile de se mettre d'accord¹⁴, elle me semblait pouvoir être considérée comme un point acquis.

En tout cas, le principe de base de l'orthographe officielle qui tient compte des habitudes d'écriture et de lecture contractées par le Luxembourgeois qui pratique l'allemand et le français est un principe de bon sens qu'il vaudrait peut-être mieux ne pas sans cesse remettre en question, même si, dans l'élaboration d'un dictionnaire qui se veut scientifique, il sera nécessaire de recourir aux transcriptions phonétiques à l'aide du système (simplifié) de l'A.P.I.¹⁵

Au lieu de s'enliser ainsi de génération en génération dans des discussions sur des problèmes graphématiques, il serait, à mon avis, plus souhaitable que l'on mette en chantier de nouveaux ouvrages et outils de référence plus en rapport avec l'air du temps afin de devenir plus efficace aussi bien dans le domaine de la recherche que dans celui de l'apprentissage du luxembourgeois.

Le fait que le luxembourgeois n'a par exemple pas encore su profiter des progrès réalisés dans l'informatique est, à bien des égards, fort déplorable. Mis à part le manuel "*Yuppiiii, mir léiere lëtzebuergesch schreiwen*" sur le site internet du lycée Athénée¹¹ et les publications sur le site Internet de l'Institut Grand-Ducal de Linguistique¹⁶ ou du Centre Universitaire¹⁷, je n'ai, en effet, à ce jour pas pu découvrir d'outils informatiques "interactifs" conçus spécifiquement pour le luxembourgeois. Pourtant, rien qu'un dictionnaire français-luxembourgeois sur support informatique permettrait déjà d'analyser et d'apprendre de façon nettement plus efficace et approfondie le système linguistique luxembourgeois.

D'autre part, la mise au point d'un correcteur d'orthographe pour la langue luxembourgeoise dans les traitements de texte informatiques comme par exemple "Corel WordPerfect" ou "Microsoft Word" pourrait contribuer, plus que tout autre instrument didactique, à mettre un terme aux innombrables variétés orthographiques du luxembourgeois aussi bien dans les publications littéraires, journalistiques que dans les ouvrages linguistiques, comme par exemple les dictionnaires ou les grammaires. Sans parler de celles dans les correspondances privées, panneaux signalétiques, affiches publicitaires, invitations, etc.

De tels logiciels rendraient par ailleurs de grands services aux enseignants, chargés d'apprendre la langue luxembourgeoise aux non-luxembourgophones, mais également aux luxembourgophones eux-mêmes, qui, faute de ne pas savoir comment l'écrire, préfèrent le plus souvent recourir au français ou à l'allemand, ce qui bien évidemment ne contribue guère à promouvoir les mécanismes de créativité lexicale propre à leur langue maternelle.

Mais comme le disait déjà R. Bruch dans l'avant-propos de son précis populaire de grammaire luxembourgeoise: "il n'est jamais trop tôt pour commencer"⁷.

Cela dit, passons, comme annoncée, à l'analyse des différentes modifications orthographiques proposées par le CPLL, tout en espérant que ce petit détour en guise d'introduction contribuera à revitaliser les recherches linguistiques sur le luxembourgeois non seulement dans l'optique bien trop étroite de la défense de la langue, mise souvent au service d'un purisme étriqué et idéologiquement malsain, mais aussi et surtout dans le sens de l'illustration et de la promotion.

Analyse et commentaire.

- eenzel an duebel Vokalen

ad 1a)

Le redoublement de la voyelle pour marquer la longueur et le redoublement de la consonne pour marquer une voyelle brève précédente me semble être un principe à garder, car il facilite la tâche de ceux qui apprennent le luxembourgeois.

Tout comme pour l'allemand, c'est donc l'environnement graphique d'une voyelle qui fournit très souvent des indications sur sa qualité et donc aussi sur son degré d'ouverture. Nous pouvons ainsi distinguer les trois cas de figures suivants:

"1 voyelle + 1 consonne voyelle longue"

"1 voyelle + 2 consonnes voyelle brève"

"2 voyelles + 2 consonnes voyelle longue"

J'aimerais compléter la liste des exemples que le CPPL a énumérés dans son document sous point 1a) avec les tableaux suivants, tirés de mon chapitre sur les unités de la chaîne graphique, sans pour autant reproduire ici le chapitre dans son intégralité.

Signes de voyelle longue (en syllabe accentuée)

1voyelle + 1 consonne 1voyelle longue cf. dans:	<i>Af, Bal, bal, Bak, baken (cuire), Bam, Bir, Biz, Bom, Bop, Brak (baraque), daf, Dan, Dir, Drot, du, Eva, Fal (piège), Fiz, Flam Gas, Gol, Graf, grad, hat (avait), virun zwéi Jar, Kabes, Kan, Kap, Kaz, Kelen, Klamer, Koz, Kran, Krop, Krom, Laf, Lut, Meter, Mokuch, Nol, Oder, Pad, Pak, paken, Pan, Plaz, Pol, Portugis, pupegal, Rad, Radio, Ram, Rot, rosen, sat (ivre), Saz, schif, Schmir, Siwen, si, Som, Stol, Tut, Uz, wat, Wut, Vas, Viz, Zon</i> cf. aussi: <i>Parmesan, spontan, mental, Star,</i> A noter que les unités phonétiques transcrites par «ä» et «ö» sont considérées comme étant des voyelles courtes: <i>Sätz, Länner, Tässecher</i> .. C'est pourquoi il y a doublement de la consonne qui suit, pour noter qu'elles sont brèves (<i>Saz Sätz, Kaz Kätzercher</i>). Mais: <i>ech wär</i> (=voyelle longue)
-------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

En général la réciproque (1voyelle + 2 consonnes voyelle brève) est vraie.

Signes de voyelles brèves (en syllabe accentuée)

La voyelle est suivie d'une **consonne redoublée** (=formant intersyllabique). Ce doublement n'est **possible** que pour:

b	<i>babbelen, dabberen, Dubbel, Ebbe, Klibber, knobbeleg, krabbelen, Prabbeli, rabbelen, Robby, Sabbel, wibbelen, Zwibbel</i>
d	<i>braddelen, Brudder, Dadder, Diddeléng, Dogg (Bulldogg), druddelen, fuddelen, Fridden, geschnidden, Judd, Kiddel, Kludder, Lidd, midd, Nuddel, Puddel, Pudder, Pudding, paddelen, Spruddelwaasser, tuddelen, widder, wudderen, zidderen</i>
f	<i>Affekot, Affer, Affisch, Auspuff, baffen. Driff, Fiffi, Gaff, graff, Grëff, Haff, Joffer, Kaffi, Läffel, piffen, praffen, Puff, Roff, ruffen, Ruff, Schaff, Schëff, schlaff, Soff, Stuff, treffen, Ziffer</i> cf: <i>Tarif pl: Tariffer; Manif Maniffen,</i> Le f non redoublé au singulier est dû à la matrice orthographique du français. (n'est pas en intervocalique) Le f redoublé s'explique par la règle "1 voyelle + 2 consonnes voyelle brève" et par l'intervocalique.
g	<i>Bagger, Bugger, Buggi, Diggel (nom de lieu), Waggon</i>
k	<i>Akkont</i> (cf.: <i>Rinnen 1988 : 13 = Akont ; fr: à compte</i>), <i>Akkorde</i>
l	<i>all, Ball, billen, biltzen, Boll, Brëll, Bulldogg, Dall, Dill, Fall, fillen, hallef, Häll, hatt (elle), hell (Heel), hëllef, kill, Kräll, Lalléng, Millen, Minn, Mullen, Pëll, Pëtroll, Piff, Rill, rullen, Sall, spillen, spullen, trëllen, vill, Vull, Wull, zillen.</i> cf: <i>Kellogg's, Nutella.</i> En fait le problème n'est pas le même si on n'est pas en position intersyllabique ("coupure de syllabes parlées"), cf.: <i>all</i> (non-intervocal.) <i>al - leguerten</i> (intervocal.) mais: <i>al</i> (vieux)
m	<i>Adamm, Bommm, Damm, Dümmer, domm, drummen, ëmmer, fëmmer, fromm, Gummi, Hummer, jhummen, Kamm (Kamp), klammen, kromm, Krunn, Kummer, Lëmmel, Madamm, Mamm, nammen, Numm, Rommel, Rumm, Schimmel, Summer, Strumm, Tommel, tommelen, Zëmmer</i> mais: <i>CD-R.o.m.</i>
n	<i>Anna, bannen, blann, Bunn (Auto-, Eise-), Dänn, dënn, donneren, Dunn, Gelänner, hannen, Hunn, kann, kannereg, Lann, Mann, manner, Maschin, Minn, ronnn, Sënn, Spunnes, Stonn, wunnen, Zënn</i> Lorsque le suffixe -in est mis au pluriel, il y a également doublement du n: (cf. l'allemand) <i>Architektinnen, Kardiologinnen, Mandarinnen, Maschinnen, Frënddinnen, Trendsetterinnen,</i>
p	<i>Apperänz, Bippercher, Dapp, Dëppen, Drëpp, Flapp, flappeg, Flipper, Floppy Disk, fluppen, Grapp, hippen, Juppela, juppelen, Kapp, Kopp, Läpp, luppen, Mapp, Mupp, Papp, Popp, rappen, schruppen, sippen, Stopp, Tipp, tipp-topp, zappen, Zopp</i>
r	<i>Arrangement, Barriär, Berri, Furri, garrelen, Läichestarr, Jharr, Wurrel,</i>
s	<i>Assistent, Beschass, besser, Bless, Boss, dass, Dëssä, Dossier, Fassong, gewëss, Kuss, kess, lass, Mass, masseg, müssen, Noss, passen, Séiss, Spaass, Stress, verquëssen, verschass, zëssen</i> cf. aussi: <i>Dress, Hostess, Miss Walen, Stewardess</i>
t	<i>Attest, batter, Blutt, Bott, Botter, Ditti, drëtten, fett, futti, gutt, Gott, Hatt, Hutt, Jhatt, Lotto, Mëtteg, Mutt, Patt, Pätter, platt, Platten, prett, Robotter, Rutt, Schach Matt, Wett, Watt</i> le doublement du t apparaît également au pluriel des mots empruntés: <i>Bandit Banditten, Kredit Kreditter (Kreditkuart), Minut(t) Minutten</i>
w	<i>Diwwi, duerchdriwwen, Hiwwel, huwwelen, iwwer, kniwwelen, Miwwel, Niwwel, Stiwwel, Struwwelpéiter, triwwelen</i>

Il existe toutefois toute une série d'exceptions au principe "1 voyelle + 1 consonne voyelle longue". Dans mon chapitre sur les unités de la chaîne graphique, j'avais énuméré les cas dans lesquels la voyelle est brève alors qu'elle n'est suivie que d'une seule consonne à l'aide du tableau suivant. A noter également les différences entre syllabique et intersyllabique (coupure de syllabes parlées).

-x [ks]	marque que la voyelle qui précède est brève, cf.: -x est en fait ici à considérer comme une double consonne "k" + "s"	<i>boxen, eng Box, Boxer, Fax, Fixfeier, Felix, Hex, Luxus, Relax, Taxi, Texas,</i> cf. aussi: <i>Fox, Dax, Index</i>
-g []	marque dans certains cas que la voyelle qui précède est brève, même en position intervocalique, cf.:	<i>Ligen, Spigel, Vigel,</i>
[r]	marque dans certains cas que la voyelle qui précède est brève, même en position intervocalique, cf.:	<i>Kugel, Vugel</i>
-s [z]	peut marquer dans quelques cas que la voyelle qui précède est brève, notamment en position intervocalique, cf.:	<i>bëselen, haseleg, Dosen</i> (douzaine), <i>plus</i> [s], mais: <i>Moses</i> [o:], <i>Blusen</i> [u:] (des blouses) <i>Tas - Tasen</i> [a:]

LSC	de nombreux éléments monosyllabiques sans marques de catégorie (LSC) ont une voyelle brève, le plus souvent parce qu'elles sont en position brève, cf.:	<i>an, am, bis, dës, dervun, dran, drop, drun, et, ëm, en, er, erëm, es, hin, mam, mat, nët, op, ronderëm, schon, un, virun, vum, vun zum, zur,</i> mais : (en position finale) <i>dann, datt, dass, wann dunn,</i> (en position intervocalique) <i>ëmmer, ënner, iwwer, ronderëmmer, dorobber</i>				
Verbes	à l'indicatif présent, la voyelle dans les auxiliaires «sin» et «hun» et les verbes «gin», «goen» et «stoen» est parfois prononcée brève , sans redoublement de la consonne.		hun	sin	gin	goen
		ech	hun	sin	gin	goen
		du	hues	bas	gës	gees
		hie(n)	huet	as	gët	geet
		mir	hun	sin	gin	gin
		dir	huet	sid	gît	git
		si	hun	sin	gin	gin
		mais: ech gesinn, dir gesitt, si gesinn De Joghurt misst ëmsin sech ëmsinn dir verstitt, si verstinn				

ad 1c)

A noter qu'afin de mieux structurer mon argumentation, j'ai préféré commenter d'abord le point 1c) en enchaînant ensuite avec le point 1b).

Les différents cas de figures représentés dans ce tableau figurent également tels quels dans les listes du CPLL, exception faite de la colonne réservée aux verbes "sin", "hun", goen", "gin", "stoen", "doen". Le CPLL propose en effet de soumettre aussi ces 5 verbes au principe orthographique sacro-saint "1 voyelle + 2 consonnes voyelle brève". Comme la voyelle dans ces verbes monosyllabique est brève, on devrait effectivement, en toute logique des choses, doubler la consonne qui suit la voyelle, ce qui impliquerait que la graphie du verbe "sin" mute en "sinn", celle du verbe "hun" en "hunn" etc., cf. par exemple: *D'Schrauff ass lass*.

Si cette application rigoureuse du principe orthographique est certes tout à fait justifiée, la question est néanmoins de savoir si on a vraiment mesuré la gravité d'une telle modification orthographique, ô combien décisive, surtout pour les verbes "hun" et "sin"? Que faire en effet des centaines de milliers de pages rédigées à l'aide de l'"ancienne" orthographe? Que faire de tous les ouvrages de référence déjà publiés, y compris la grammaire de Robert Bruch et le dictionnaire de Rinnen? N'est-ce pas là un coup fatal qui risquerait de rompre encore davantage avec notre tradition linguistique et de condamner l'orthographe luxembourgeoise à un avenir encore plus incertain?

Je tiens également à souligner qu'énormément de mots empruntés à l'allemand, au français et, de plus en plus, à l'anglais ont une voyelle brève, même si la voyelle n'est suivie que d'une seule consonne, ce qui ne facilite guère l'acquisition des automatismes de lecture et d'écriture des principes orthographiques luxembourgeois. J'ai regroupé dans la liste suivante les lexèmes les plus usuels à voyelle brève suivie d'une seule consonne, y compris les noms de marques de produits et les abréviations:

Album, Bus, Bac (baccalauréat), Bac (déodorant), bitte ein Bit, B.I.L., CD-R.o.m., Clip, Club, Dopage, Dum Dum Munitioun, d'Fac (faculté), Festival, Flop, Finanzen, Hip-Hop, Hit, Journal, Kanada, Kapitel, Kino, Kit, Mini, Loterie, Planet, Pop, R.a.m., Sat1, Satelitt, Shop, Stop, Tarif, Tic Tac (sucrerie), Tom, Tip-Top, Top, Tram

mais: *Pritt*

Même chose d'ailleurs pour tous les lexèmes sans marque de catégorie (LSC), comme par exemple: *nët, an, dran, drop ...*

Pourquoi alors restreindre une application rigoureuse du principe "1 voyelle + 2 consonnes voyelle brève" uniquement au domaine des verbes luxembourgeois? On pourrait très bien s'aventurer encore un peu plus loin et soumettre également toute autre catégorie de lexèmes, y compris les lexèmes empruntés, à cette règle orthographique. Ce qui nous donnerait par exemple:

"Ech sinn ës sat, umm Sattelitefernseeh nëmme Popp-Lidder ann nonn-stopp schlecht Reklammen iwwer Lotterie, Ticc Tacc, CD-Rommën ann aner Dommheeten ze gesinn."

Compte tenu d'un tel résultat inacceptable, on est bien d'accord sur le fait que pousser l'application de ce principe orthographique à son extrême, friserait le ridicule. On arriverait à peine encore à décrypter les différents lexèmes et l'automatisme de la lecture serait fortement perturbé. C'est d'ailleurs pour toutes ces raisons que la langue luxembourgeoise devra toujours aussi tenir compte des matrices orthographiques des langues étrangères auxquelles elle emprunte des lexèmes et ne pourra jamais se servir d'une orthographe basée uniquement sur des réalités phoniques.

A cause de son faible taux d'augmentation de dénominations endogènes, la confrontation avec les imperfections graphiques des langues étrangères est donc inévitable¹⁸. C'est la raison pour laquelle, je suppose, le CPPL n'a opté pour une application rigoureuse du principe orthographique "1 voyelle + 2 consonnes voyelle brève" que dans le domaine des verbes luxembourgeois, les autres catégories de lexèmes continuant à faire exception pour les raisons ci-évoquées.

Or, nous voilà confrontés à un tout autre problème. Les différents principes orthographiques luxembourgeois en cause impliquent en fait que, lorsque nous voulons écrire le luxembourgeois, nous devons constamment nous poser des questions sur l'étymologie des lexèmes utilisés. S'agit-il dans ces cas d'un lexème autochtone, avec doublement de la consonne qui suit la voyelle, ou bien d'un lexème emprunté, avec maintien de sa graphie originale, sans doublement consonantique si nécessaire. Les réponses aux origines étymologiques des mots semblent pour nous luxembourgo-phones qui sommes plurilingues, souvent évidentes, mais ne doivent pas forcément l'être pour les francophones désireux d'apprendre le luxembourgeois et qui n'ont souvent aucune notion des structures morphosyntaxiques des langues germaniques. Même chose pour les anglophones ou germanophones qui devront sans cesse savoir distinguer entre lexèmes français et lexèmes luxembourgeois.

Faut-il maintenant écrire "*d'Satelitteschossel*" ou "*d'Sattelitteschossel*", "*Loterie*" ou "*Lotterie*", "*Stop*" ou "*Stopp*", "*Planet*" ou "*Plannet*"? Ces exemples permettent d'ailleurs d'illustrer ce que, dans mon introduction j'avais défini comme "toute une série de marges orthographiques possibles".

Compte tenu de la surcharge lexicale indéniable en emprunts dans la langue luxembourgeoise actuelle et le nombre de plus en plus important d'étrangers habitant le Grand-Duché, je pense qu'il faudrait modifier ou maintenir le système orthographique luxembourgeois aussi en vue de facteurs extralinguistiques et ne pas seulement se borner à chercher à appliquer la logique de ses principes orthographiques sans intransigeance aucune. Il serait dans ce contexte également nécessaire de tenir compte des évolutions orthographiques dans les langues françaises, allemandes ou anglaises, pour éviter qu'un jour, la graphie avec double consonne ne soit pas, à son tour, ressentie comme étrangère dans une éventuelle configuration orthographique plutôt uniconsonantique.

Face à tous ces facteurs, il est à se demander si des exceptions concernant le principe "1 voyelle + 2 consonnes voyelle brève" ne peuvent pas aussi continuer à être tolérées dans le domaine des lexèmes verbaux luxembourgeois. Après tout, "ich bin" en allemand est également écrit avec un seul "n", alors pourquoi pas aussi "ech sin"? Et par ailleurs on a "*Léierin / Léierinnen*".

ad 1b)

Le CPLL opte d'ailleurs lui-même tantôt pour une application rigoureuse tantôt pour une application approximative des différents principes orthographiques luxembourgeois. Si, par exemple, dans le domaine des lexèmes verbaux luxembourgeois, il propose d'appliquer le principe orthographique "1 voyelle + 2 consonnes voyelle brève" dans toute sa rigueur, il n'en fait pas de même dans le domaine des lexèmes nominaux composés pour lesquels il envisage une application nettement plus souple du principe orthographique "2 voyelles + 2 consonnes voyelle longue".

Ainsi, malgré le fait que, graphiquement parlant, il y a effectivement voyelle longue suivie de deux consonnes, voire même trois, dans certains lexèmes composés, comme par exemple "Alstad", "Molkëscht", "ofschafen", "Sakgaass", "Ursaach", "dagsiwwer", "Kathedralstierm", "Konveniatsiessen", "Schofspelz" ou "Boomsgezei", le CPLL ne juge pour autant pas nécessaire de doubler la voyelle à tout prix, comme c'est le cas, par exemple, lorsque dans la flexion nominale, adjectivale ou verbale des marques de conjugaison consonantiques suivent une voyelle longue en position non-intervocalique, exigeant par la suite le redoublement de celle-ci pour bien signifier qu'il ne s'agit pas d'une voyelle brève, cf.:

voyelle longue + 1 consonne (autre syllabe)	voyelle longue + 2 consonnes (même syllabe)
e brave Jong e kale Wanter Mir bake mat décke Baken. ech mole Buschtawen	e braavt Meedchen e Kallef huet sech erkaalt Hatt baakt mat mëlle Baken hie moolt e grouse Buschtaf

Dans mes chapitres sur les unités de la chaîne graphique, j'avais développé à propos du redoublement des voyelles à la jointure des lexèmes composés les tableaux suivants, en tenant compte bien sûr de l'orthographe officielle:

- Dans les noms composés la prononciation des composants à voyelle longue ne change pas, même si graphiquement la voyelle peut alors être suivie de deux consonnes. En revanche, lorsque la marque de liaison «s» est ajoutée entre les deux constituants, la voyelle est redoublée, cf.:

Lexèmes composés sans marque de liaison			Lexèmes composés avec la marque de liaison «s»		
Al of Sak Ur vir Wal	Stad rappen Gaass Saach liesen kampagn	Alstad [a:] ofrappen [o:] Sakgaass [a:] Ursaach [u:] virlesen [i:] Walkampagn	akafen akafen Bom Dag Puma Schof Téléfon Pyjama Stat Stat Bankomat	weenchen Bong Gezei iwwer Schung pelz Buch Box Affär Minister kuart	Akaafsweenchen Akaafs bong Boomsgezei daagsiwwer [a:] Pumaasschung [a:] Schoospelz [o:] Téléfo(o)nsbuch Pyjamaasbox [a:] Staatsaffär Staatsminister Bankomaatskuart
			mais: (voyelle brève) Dreck Gummi Kaffi Velo	Won Kap Bitz Ketten	Dreckswon Gummiskap [i] Kaffisbitz Velosketten [o]

Ceci est intéressant surtout pour les lexèmes empruntés se terminant par le phonème /a/ , notamment pour: "Puma" "Pumaasturnschlappen" ou "Pyjama" "Pyjamaasbox". A noter qu'en finale absolue, la voyelle a une longueur neutralisée. Grâce à la modification orthographique du CPLL proposée sous 1b), de telles curiosités graphiques ne devraient en principe plus être possibles, ce qui favoriserait une orthographe plus stable, car moins dépendante de l'environnement consonantique des voyelles et plus correcte, car tenant compte de la différence entre position syllabique et intersyllabique.

ad 1e)

Il existe de même une très grande flexibilité du CPLL dans l'application du principe orthographique "1 voyelle + 1 consonne voyelle longue" pour la transcription de l'unité phonétique [e:] qui en fonction de son environnement consonantique pouvait jusqu'ici être transcrite par < e > ou par < ee >.

Le tableau suivant essaie d'illustrer les différentes représentations graphiques de l'unité phonétique [e:] en luxembourgeois:

- -le e long et fermé prononcé [e:] est transcrit en luxembourgeois par « e » ou par « ee »:

[e:]	« e »	<p>s'il se trouve à l'intérieur d'un mot devant une consonne simple ou une voyelle (en syllabe ouverte) cf. : <i>Efalt, entdeën, Edi, Equipp, felen, Feler, Fleg, Flegepersonal, freën, helen, Jeër, Jep, Kefer</i> (acheteur/coccinelle), <i>Kleder, kremeg, Leder, Lefer, leën, Meteo, Meterolog, Medecher, Media Set [st], Mega, Meter, Metod, Parameter, Periode, Preventiv, Preferenz [pre:fernz] Regime, resen, scheden, Schedung, Sefepolfer, Segelen, steën, System, Thema, Verdedegung, Verenegung, Video, weder</i> Au pluriel les suffixes <i>-keet</i> et <i>-heet</i> s'écrivent donc <i>-keten</i> et <i>-heten</i>, car le double <i>ee</i> devient superflu, la voyelle <i>e</i> n'étant suivie que d'une seule consonne:(comme <i>-keet</i> l'est d'ailleurs aussi, mais dans ce cas précis on utilise <i>ee</i> pour faciliter la lecture) <i>Dommheten, Gottheten, Hiwwelegkeet, Knubbelegkeet, Ieselizechete, Ritterlechkeet, Schéinheten, Klengeschketen,</i> mais au pluriel: <i>Dommheet, Fräiheet, Verfrossenheet, Dankbarkeet, Eenegkeet, Klengegkeet</i> cf.: <i>konkret, Rentrée,</i></p>
	« ee »	<p>dans tous les autres cas (e.a. en début/fin d'unité lexicale/suivi de deux ou plusieurs consonnes / et pour faciliter la lecture en cas d'ambiguïté) cf.: <i>Allee, Bëbee, Beez, Bescheed, Bestännegkeet, breet, Deeg, Deel, deemolegen, deen, Dublee, Duurchléissgekeet, Ee, Eed, eestëmmeg, een, eeneg, eens, Fee, feel, Feescht, Freed, Gebees, Geleef, Gelëenheet, Geescht, geeschteg, Geeschlegen, Geess, Gottheet, Hee, Heed, Kee (Quai), Keess (Caisse), Keel, Kleedchen, Krees, Kreem (?), Leed, leeschten, Leesschtong, genee, Meedchen, Mee, neen, onfeelbar, Pavee, Reech, Reef, Reen, Rees, Schleek(Schleken), Schwees, Seechomes, Seef, Sécherheet, Stee, Streech, Tëlee, Thees, Veen(=veine), Wee, ech wees nët, Zeechnung, Zeen</i> dans beaucoup de ces mots, notamment dans : <i>Bescheed, Deeg, Deel, Leed, Freed, Onméiglechkeet, Scheedung</i> un seul « e » aurait suffi, car la voyelle n'est suivie que d'une seule consonne, mais afin de faciliter la lecture on a opté pour le double « ee » cf.: <i>-keet, heet -heten; -keten</i> (car voyelle suivie d'1 consonne + voyelle) A noter que dans certains lexèmes français à voyelle <i>a</i> prononcée [e:] comme par exemple dans <i>mais</i> ou <i>Raymond</i> on a tendance à garder le <i>a</i> avec tréma: <i>mais mä; Raymond Räym</i></p>

Dans le manuel de Josy Braun «eis Sprooch richteg schreiwen »¹⁰ l'unité phonique [e:] est dans tous les cas orthographiée «ee», ignorant ainsi la règle «1 voyelle +1 consonne voyelle longue » (cf.: *As den "e" laang, schreiwe mir och virun engem eenzelne Konsonant zwéin "e" fir e vum stommen "e" z'ënnerscheeden* cf.: *beemen, Bees, bleech, Breedewee, Deeg, deen, Ee, Eedem, Eefalt, Eemer, Eegen, eemol, eent, Feeler, Feescht, Kleed, meeschens, Reen, reesen, seelen, Ween, Zeechen.*)

Rinnen par contre a essayé dans son dictionnaire de respecter scrupuleusement les règles orthographiques telles que Bruch les avait définies, cf.: Rinnen 1988: 575: *dës Laangen an dës Breden*, p. 866: *egen, Egentum ...*

Si la solution de Braun semble faciliter dans un premier temps le maniement de l'orthographe luxembourgeoise, elle est toutefois difficile à défendre compte tenu de la surcharge lexicale en emprunts dans la langue luxembourgeoise, à moins qu'elle ne soit également appliquée aux emprunts, cf: *Allee, Buffee, eekonomesch, Equipp, Jeereemie, Kompetenz, Probleem, Tëlee, Teema, Treetement, Videoo, Mayonnees, Meeteeo, Meega, Meeter Metod, Protees, Systeem, Monsieur Weeber...* Ce qui bien évidemment risquerait, entre autres, de plonger les élèves luxembourgeois polyglotes, dans un chaos orthographique encore plus inextricable .

Le CPLL vient donc à son tour de décider de transcrire l'unité phonétique [e:] dans tous les cas par un double "e", lui accordant ainsi un traitement de faveur parmi les voyelles. Si cette solution semble à priori résoudre tous les problèmes, il est clair que, tout comme pour le redoublement de la consonne après voyelle brève dans les lexèmes verbaux autochtones, le redoublement de la voyelle "e" dans les lexèmes à unité phonétique [e:] ne se produira qu'en fonction des origines étymologiques du lexème. Ainsi, dans les mots empruntés à l'allemand, l'italien ou le latin, la voyelle "e" ne sera pas doublée, même lorsque deux consonnes suivent une voyelle longue, comme par exemple dans:
Andreas, Gen, kompetent, Bremen, Tetris, Zebra, Lepra, Allegra.

Même chose pour les lexèmes empruntés au français ou à l'anglais, dans lesquels l'unité phonétique [e:] peut en plus être transcrite à l'aide de plusieurs graphies, comme par exemple dans:
Bracelet, Brevet, Budget, Briquet, Décret, Filet, Effet, Guichet, pénibel, Prêt, Lycée. Sommet ou Trainer.
Dans les lexèmes empruntés à l'anglais il se peut même que la graphie "ee" représente une toute autre unité phonétique, à savoir [i:], cf. par exemple:
feed-back, freelance, jeep, kleenex, speed, speech, tax free, tee shirt, queen, weekend ...

Pour ma part, je me serais contenté de transcrire [e:] par un double "e" seulement en fin d'unité lexicale, comme par exemple dans les lexèmes avec suffixe *-keet*. Si à la consonne finale se rajoute, en l'occurrence "t", une voyelle, j'opterais pour le simple "e", comme le prévoit d'ailleurs le principe orthographique "1 voyelle + 1 consonne voyelle longue".
Ce qui donnerait: *eng Klengegkeet - zwou Klengegketen.*

Orthographe qui par ailleurs ne ferait qu'entériner davantage les mécanismes de ce principe orthographique dans nos consciences linguistiques.

Et par ailleurs je présume que le nom propre "*Jesus*" ne mute pas en "*Jeesuss*".

Enfin, j'aimerais encore signaler que certaines voyelles peuvent changer de timbre en position accentuée. Je suppose que ce changement de timbre sera également signalé par un redoublement de la voyelle dans les articles, cf.:

Den Owend gin ech fëschen - Deen Owend war et ellen.

Ech hun den Auto gesinn - Deen Auto do hätt ech gär.

Elo kënnt den Dabo - Kuck der deen Dabo do un.

- den <é> an den <ë>

Avant de passer au crible les différents exemples cités dans le document du CPLL, je tiens à préciser que le choix des signes diacritiques proposés par l'orthographe luxembourgeoise officielle pour bien distinguer les différents sons de la voyelle /e/ n'est pas toujours, à mon avis, le plus heureux.

Ainsi par exemple le signe diacritique < > sur le < e > désigne en luxembourgeois un < e > bref et fermé, contrairement au français où il désigne un < e > long et fermé. Comme beaucoup d'organes publics maintiennent dans leurs publications officielles la graphie française (par exemple. : d'Météo), l'orthographe française et l'orthographe luxembourgeoise ne font que s'embrouiller dans la conscience linguistique du luxembourgeoisophone, à tel point que la solution orthographique luxembourgeoise devient souvent objet de raillerie. Ainsi par exemple le slogan de la campagne anti-vitesse "*Séier oder sécher*" (rapide ou sûr), affiché le long des autoroutes au milieu des années quatre-vingt, a été tourné en ridicule par les luxembourgeoisophones qui ont prononcé le < é > tout simplement à la française ce qui a donné: « *Séier oder Seecher* » [ze:] (= rapide ou pissueur). Au lieu de condamner la vitesse, le slogan en question l'a donc de façon indirecte promue. Il est d'ailleurs curieux de constater que dans ses nouvelles campagnes publicitaires le Ministère du transport utilise des lettres majuscules, évitant ainsi tout signe diacritique: « *SECHER HEEM MAM PICK-UP* » (rentrer en toute sécurité avec le service Pick-Up = service proposé par le Ministère des transports pour ramener les buveurs incapables de conduire eux-mêmes leurs voitures).

Les modifications orthographiques concernant maintenant l'emploi du <é> et du <ë>, respectivement du <e> tout court, que propose le CPLL, semblent être fondées sur le bon sens, et je dois avouer que j'opte volontiers pour un emploi de signes diacritiques aussi limité que possible, ne serait-ce que pour faciliter la dactylographie de textes en luxembourgeois. (cf. les exemples cités aux points 2a et 2b.)

Je tiens toutefois à signaler que le fait d'utiliser des signes diacritiques uniquement pour les phonèmes // et // en position prononcée, impliquera, entre autres, que tous les panneaux signalétiques indiquant les noms des villes et villages luxembourgeois se terminant en -éng devront être modifiés à leur tour, cf. par exemple:

Rëmeléng Rëmeleng, Schëffléng Schëffleng, Téiténg Téiteng, Péiténg Péiteng
ad 2c)

La modification proposée au point 2c) est très intéressante, bien qu'osée. Transcrire en effet systématiquement le <ö> allemand par <ë> peut ne pas toujours correspondre tout à fait à la réalité phonique, mais contribuerait certainement à stimuler le mécanisme d'intégration phonétique qui consiste à muter l'unité phonétique [] dans les lexèmes allemands en unité phonétique [], typiquement luxembourgeoise, cf.:

öffentlich ëffentlech; hölzern hëlzern, Wölfe Wëllef

Dans "*göttlech*", "*Bevölkerung*" et "*förmlech*" la graphie en "ë" risque déjà de ne plus s'imposer à cause justement de l'effritement de ce mécanisme d'intégration phonétique.

Affaiblissement également du mécanisme d'intégration phonétique "ö" "éi" (cf.: schön-schéin, Österreich - Eisterräich....) qui, faute d'être systématiquement étayé par une orthographe active, fait que pour éviter tout mal-entendu, les lexèmes "*blöd*", "*Föhn*" ou "*Hörer*" doivent déjà garder l'orthographe allemande, cf. par exemple: "*Gëf mer mol de *Féin hei hinner!*"

Il me semble toutefois que dans certaines régions du Grand-Duché on utilise encore "*bléid*" pour "*blöd*", notamment dans l'expression: "*Pass op, hien as kee Bléiden!*"

- De Rëtschvokal <e>.

ad 3a)

R.Bruch a noté dans sa grammaire (1973 : 26) à propos du tréma sur l'unité phonétique [] que "le bon sens personnel décidera sur la nécessité du tréma qui sert essentiellement à éliminer les équivoques et ne devrait pas inutilement compliquer la graphie". Je partage entièrement cet avis et la proposition du CPLL d'utiliser le tréma sur le "rëtschvokal <e>" uniquement en relation avec trois "e" consécutifs me semble donc tout à fait pertinente. A préciser toutefois que cette modification ne pourra être stipulée de cette façon que si la modification sous 1e) est appliquée de façon systématique, modification qui consiste à transcrire l'unité phonétique [e:] par trois "e" consécutifs dans tous les cas. Sinon, on ne pourra s'empêcher de mettre le tréma pour tout [] se produisant après [e:], comme par exemple dans "leën", évitant ainsi la confusion avec "leen" [le:n] ("*Kënnst Der mer dat heite, wann-ech-glift, op d'Säit leën leen.*")

ad 3b)

Voici une modification pour laquelle je ne peux que féliciter le CPLL. Je n'ai jamais trop compris pourquoi Rinnen a lemmatisé dans son dictionnaire le lexème "Buurg" avec double "uu" alors que le même lexème dans le composé "Lëtzebuerg" l'a été avec "ue". A comparer dans son dictionnaire également les dissimilitudes graphiques entre "duurch", "Duurchfall", "Stuurm", "Fuurz" et "Betebuerg" ou encore entre "Dueder", "Suerg", "Bierg" et "Biiirger".

ad 3c)

Ce rappel ne devrait pas poser problème pour les luxembourgophones, mais risque éventuellement de compliquer l'apprentissage du luxembourgeois pour les francophones non-initiés à la langue allemande. Cela dit, je ne contesterai en aucune façon le fait que la graphie des lexèmes "Fierschter" et "Hierscht" ne doit pas tenir compte de la matrice orthographique allemande sous-jacente, quitte à ne plus correspondre tout à fait à la réalité phonétique.

- <e> schreiwen oder nët ? (Allegro - a Lentoform)

Alors qu'en allemand d'autres syllabes peuvent porter un accent secondaire, le lexème est généralement dominé en luxembourgeois par un accent à fonction culminative sur la syllabe principale, ne tolérant plus d'accent secondaire. La perte de l'accentuation secondaire implique la disparition des syllabes non-accentuées comme par exemple dans:

eng Forell eng Frell ['frl], *Laboratoire Labratoire* ['labratwa:r];
Procuration Prokratjion [prokratjɔn], cf.: *int(e)ressant*

Le CPLL cite encore comme exemples " *Temp(e)ratur, Timb(e)ren, Artik(e)len, gou(e)reg*" et ajoute les lexèmes sans marque de catégorie (LSC) dans lesquels on peut également observer la disparition de la syllabe non-accentuée en position initiale, cf.: *elo lo, eran ran ...*

Pour ce qui est des substantifs et adjectifs, le CPLL propose de maintenir l'orthographe de la langue-source, probablement pour éviter de trop désorganiser les automatismes de lecture et d'écriture des luxembourgophones, habitués davantage à l'orthographe des langues étrangères qu'à celle du luxembourgeois. Pour les lexèmes sans marque de catégorie, en revanche, on admet également la forme tronquée ce qui me semble tout à fait admissible, vu leur emploi fréquent.

- Franséisch Wierder

Dans notre introduction nous avons fait la distinction entre orthographe active et orthographe passive. A partir de cette dichotomie nous avons dégagé deux tendances dans la politique orthographique, une qui consiste à étayer les intégrations phonétiques par l'orthographe et l'autre qui consiste à conserver l'orthographe de la langue-source et à ne pas prendre en compte les modifications phonétiques que subissent les lexèmes empruntés à l'intérieur du système linguistique luxembourgeois.

Prenons comme exemple le lexème français "péage", que les luxembourgophones prononcent soit à la française, donc [pe: a], soit à la luxembourgeoise, donc [pe a]. L'intégration phonétique typiquement luxembourgeoise du [e:] en [e], (cf. aussi le suffixe français -té qui devient -téit) a donc bel et bien déjà eu lieu, mais l'orthographe luxembourgeoise n'en tient pas compte, puisque personne n'écrirait par exemple "*Wou sin d'Souë fir de Péiaasch?*".

Il est d'ailleurs intéressant de noter que le LWB a lemmatisé les lexèmes "livret" et "lasee" également dans une version orthographique luxembourgeoise, à savoir "Liwréi" (III,56) et "Lasséi" (LWB III,56).

Le CPLL opte maintenant en faveur du maintien de l'orthographe de la langue-source, (cf. point 5a, 5b), ce qui, à long terme, contribuera bien évidemment à la désintégration d'une partie des mécanismes d'intégration phonétiques du luxembourgeois, désintégration que l'on peut, par exemple, déjà remarquer dans la non-assimilation du [] français en [] luxembourgeois, comme par exemple dans:

guidon, bidon, goudron, beton, tampon Torchong, ee Bong, Calçong

Alors que même l'adjectif français "bon" est encore orthographié "bong" dans le recueil "Fremde Klänge im Luxemburger Dialekt" de Nic. Plettschette¹⁹, cf. par exemple dans le dicton "bong Krettche, gudde Be'er" (1935 : 21).

Mais le fait de conserver l'orthographe de la langue-source a également ses avantages, car elle favorise bien évidemment les automatismes de lecture, permettant de reconnaître immédiatement une forme orthographique qui nous est déjà familière, tout en évitant que la graphie des lexèmes français s'entremêle dans notre conscience linguiste avec une éventuelle version graphique luxembourgeoise. Il en est d'ailleurs de même pour les lexèmes anglais, qui "déguisés" dans une graphie luxembourgeoise, obtiennent souvent une allure "comique", cf. par exemple:

*catch-up Kätsch-up; Mac Donalds, Meck Donalds, Lap Top Läpp Topp;
Jeans Djins ...*

Il faudrait toutefois aussi songer à réguler la graphie des composés hybrides formés à l'aide d'un syntagme emprunté à une langue étrangère et d'un lexème luxembourgeois, comme par exemple:

*d'Saumon fumés Schnittecher, d'Rond-points Schëld, d'Sens interdits Schëld,
de Bull Bars Gesetzesprojet, de Cordon bleu s Kéis, d'Carte d'identités Photoën,
d'Sécurité sociales Kuart ...*

Le CPLL recommande en outre de garder le signe diacritique français dans les lexèmes partiellement intégrés, comme par exemple dans les mots en *-ion* ou *-ère*, ce qui, comme nous l'avons déjà mentionné, risque d'avoir pour conséquence que la fonction française du "é" désignant donc un < e > long et fermé (cf: *été*), s'impose par rapport à sa fonction luxembourgeoise, qui elle désigne un < e > bref et fermé (cf: en *Décken*). A comparer aussi les deux transcription graphiques différentes pour la même unité phonétique [d] dans: "*en Dëppchen*" et "*en Députéierten*".

ad 5c)

Lorsque les lexèmes français empruntés sont utilisés au pluriel, le CPLL propose de les adapter à la morphématique luxembourgeoise, en supprimant les morphèmes du pluriel français, en l'occurrence le *-x* et le *-s*, cf. dans:

*les trottoirs d'Trottoiren; les bijoux d'Bijouen; les cours d'Couren;
les employés d'Employéën ou d'Employeeën [e:];*

Cette proposition risque éventuellement de perturber l'apprentissage de l'emploi des morphèmes du pluriel français, mais elle est dans tous les cas préférable à la solution du "trait-d'union" qui consiste à former le pluriel des lexèmes empruntés au français à l'aide d'un trait-d'union suivi du morphème de pluriel *-ën*, cf. par exemple: *d'Cours-ën, d'Employées-ën*. Solution qui ne fait que gêner les automatismes de lecture tout en enlaidissant le texte.

Dans le document du CPLL il n'est toutefois pas précisé comment décliner les lexèmes français qui forment le pluriel en *-aux*, comme par exemple dans:

*ee Procès-verbal zwéi Procès-verbale
zwéi Procès-verbaleux?*

(idem pour les "réglements grand-ducaux", les "journaux" ...)

Que faire par ailleurs pour les composés français intégrés tels quels, comme par exemple,:

*Et gin zevill Sens-interdit(s)ën an dësem Duerf.
Déi dotë Point(s)-de-vue(ën) kann ech nët verrieden.
Här Minister, munchmol sin d'Faits accomplis(ën) dat Bescht wat ee maache kann.*

(à comparer aussi: *grandes surfaces, repas sur roues, aides à domicile, agence matrimoniale, chaise longue ...*)

Concernant l'emploi de la majuscule, j'ai par ailleurs pu constater qu'on écrit généralement avec majuscules les bases nominales empruntées au français, cf.:

*en Affront, eng Approche, de Bilan, de Blocage, de Choix, de Chômage, d'Charge, de Conseil, d'Démarche, den Dossier, den Exposé, de Gros vun de Leit, de Genre, d'Hausse vun de Präisser, e Lien maan, en drëtte Revenu am Ménage, e Message, an der Moyenne, den Objet (dans: *Texter sin ouni Objet*), de Pourcentage, de Revenu, d'Recetten, de Rôle vum Abitter, d'Renommée, de Remplaçant, den Terrain, d'LECTURE an de Vote,*

Lorsqu'il s'agit de lexèmes composés ou de syntagme (N+N, N+Adj, N+Gprep+Nom...) , seul le premier lexème est généralement marqué avec une majuscule:

den Arrêté grand-ducal, op der Bande de touche, den Dépôt vun engem Projet de loi, d'Télé-assistance, de Repas sur roues, d'Aide à domicile, eng Visite guidée, den Ordre du jour, d'Séance publique ...

ad 5d)

Le phénomène du /n/ mobile, connu sous le nom d'Eifeler Regel, pose effectivement problème dans l'application du morphème -en attaché, notamment au déterminant dans les composés hybrides, cf.:

Frittendëppen
mais: Frittëfett

La solution du CPLL est tout à fait acceptable, car l'emploi du tréma sur le "e" à la jointure de deux lexèmes en cas de chute du "n" permet de signaler au lecteur qu'il s'agit de l'unité phonétique [] et non pas de l'unité phonétique [e:] .

La remarque "(keen Trema) mat < n >" ne fait que confirmer ce qui a été proposé sous 3a), à savoir: tréma sur "e" seulement s'il y a rencontre de trois "e" consécutifs.

- Griichesch Wierder

Ce que je viens de mentionner pour l'intégration orthographique des lexèmes français vaut bien évidemment aussi pour celle des mots grecs ou latins. Comme les lexèmes grecs et latins sont en général aussi utilisés dans la langue allemande, on peut se demander si on ne doit pas également tolérer la version orthographique allemande, notamment dans la transcription de l'unité phonétique [f] transcrite en allemand soit par "f" ou alors par "ph", cf.: *Elefant/Elephant, Fantaisie /Phantaisie, Fotografie / Photographie.*

A noter qu'à cause de la neutralisation de l'opposition sourde sonore au profit de la sourde pour les occlusives /t/ /d/ en fin d'unité lexicale, je choiserais d'écrire le nom propre "Théit" avec un "t" final plutôt qu'avec un "d" final (cf.: "Téid" dans le document du CPPL).

Cf. également: *bluddeg Blutt; bieten Gebiet*
donc *Théodore Théit* [t] (= durcissement)

Incohérence orthographique toutefois avec ce qui a été dit sous 5b). Ainsi dans le lexème "*Tëlee*" l'unité phonétique [] est transcrite par < ë >, alors qu'on avait proposé de maintenir les accents diacritiques des lexèmes empruntés au français, cf.: "*Députéiertén*". Est-ce à dire que la distribution des signes diacritiques se fait aussi en fonction de la distinction étymologique entre lexèmes d'origine française et lexèmes d'origine grecque ou d'origine latine? J'aimerais rappeler que l'abréviation "*Tëlee*" n'est pas une invention propre aux luxembourghophones, mais qu'elle a été créée par les francophones²⁰, raison pour laquelle elle a d'ailleurs un

certain mal à s'imposer au Grand-Duché contre son équivalent allemand "*Fernseh*". Cela est dû au fait que nous, luxembourgophones, nous n'aimons guère tronquer les substantifs, contrairement aux français qui ne s'en privent pas, cf. par exemple: *une manif, une promo, la fac, la brigade des stup*s ...

- < ss > am Lëtzebuergesche bei däitsche Wierder mat < chs > an < z >

Cette proposition me semble tout à fait pertinente. A noter toutefois que le principe orthographique "1voyelle + 1 consonne voyelle longue" nous permettrait également de transcrire l'unité phonétique [fu:s] par "*Fus*" au lieu de "*Fuuss*".

- Wann en 3. Konsonant bäikënnnt ...

Cette modification recoupe ce qui est dit sous le point 10a) et facilite en fait une familiarisation à une seule forme orthographique d'un lexème sans qu'on ait besoin de la changer constamment en fonction de son environnement consonantique ou de la qualité de sa voyelle.

Avantage que j'avais d'ailleurs déjà relevé pour la modification citée sous point 1b) en proposant que dans les composés à deux éléments le déterminant garde sa forme initiale, même si on doit redoubler une voyelle prononcée longue devant double consonne en fonction du principe orthographique "2 voyelles + 2 consonnes voyelle longue".

A ajouter à la liste du CPLL également les lexèmes sans marque de catégorie, comme par exemple: *wann wanns de; schonn obschonns*;

- De Konsonant <j>

Cette modification contribuera, entre autres, à pouvoir retrouver plus facilement dans un dictionnaire les unités lexicales commençant par [j]. Elle me paraît indispensable.

- D'Verben

ad 10 a) :

Cette modification, certes lourde de conséquences, me paraît toutefois incontournable, car elle permet d'écrire le luxembourgeois sans justement toujours se poser des questions sur l'étymologie des lexèmes utilisés, mais d'orthographier les différentes flexions des verbes luxembourgeois selon une logique intrinsèque, basée sur la graphie du verbe à l'infinitif. Elle confère en fait une plus grande autonomie à l'orthographe luxembourgeoise par rapport aux matrices orthographiques allemandes.

Garder le double consonantisme dans le domaine des lexèmes verbaux, même au cas où la voyelle est suivie de trois consonnes consécutives, comme par exemple dans "*gewollt*" rejoint ce qui a été postulé sous les points 1b) et 8), et favorisera encore une fois la stabilisation de l'orthographe des lexèmes luxembourgeois.

ad 10b)

On pourrait ajouter que l'opposition sourde sonore est neutralisée (annulée) au profit de la sourde pour les constrictives /f/ /v/ à l'intérieur d'une unité lexicale devant une consonne sourde, notamment à la jointure d'un radical et d'un morphème (la séquence consonne sonore + consonne sourde est donc exclue).

ech glewen (= voyelle qui suit /v/)

- *du gleefs* (= pas de voyelle supplémentaire derrière /f/)

Même chose d'ailleurs pour les occlusives /d/ /t/ (cf: *lueden - du lueds*) et les constrictives /z/ /s/ (cf.: *blosen - hie bléist*).

ad 10c) ! (Attention il y a une faute de répartition dans le document du CPPL où on passe tout de suite au point 10d) !

Cette modification qui propose de noter les deux unités phonétiques différentes [ç] et [x] en fin d'unité verbale par la même graphie "ch", est basée sur le principe qu'en allemand standard les phonèmes consonantiques /ç,x/ ne sont également représentés graphiquement que par "ch", cf.: *noch* et *ich*, luxbg.: *nach* et *ech*. La proposition du CPLL est justifiée par le fait que, dans ces cas précis, une solution graphique respectant trop la réalité phonétique n'arrive plus à s'harmoniser avec les habitudes orthographiques allemandes des luxembourgeois, cf:

*ich möchte ech *méisch*.

Au terme de cette analyse, nous pouvons résumer que les modifications orthographiques du CPLL se caractérisent de façon générale

- -par une application tantôt plus rigoureuse (cf.: *sinn, hunn*) tantôt plus approximative (cf. *Alstad, Breedewee*) des principes orthographiques officiels du luxembourgeois, toujours dans la perspective de rendre cette orthographe plus stable, moins dépendante de l'environnement consonantique des voyelles;
- -par une politique orthographique respectant tantôt davantage la réalité phonétique (cf. *du fënns, ech hu fonnt, d'Courën, d'Bijouën*), tantôt davantage les matrices orthographiques des langues étrangères (cf. *Hierscht, Fierschter, Barrière, Dictionnaire*);
- -par un emploi plus restreint des signes diacritiques dans la transcription des unités phonétiques [] et [].

Reste à espérer que cette nouvelle orthographe, une fois ratifiée, connaîtra auprès du grand public un succès plus important que la précédente, notamment par le biais d'un nouveau dictionnaire, et qu'elle réussira à mettre un terme à toutes ces polémiques orthographiques qui ne font que retarder les recherches sur la langue luxembourgeoise et l'élaboration de matériel didactique adapté.

Notices bibliographiques:

¹
Schanen François, voir entre autres sa thèse d'Etat: *Recherches sur la syntaxe du luxembourgeois de Schengen : l'énoncé verbal*, Université Paris IV-Sorbonne, Grand Palais, Paris, 4 vol., 1980, 1160 p. (disponible à la Bibliothèque nationale du Luxembourg) et des études comme: - *Observations sur le système verbal du luxembourgeois*, dans: Bulletin linguistique et ethnologique, Fasc. 21, Institut Grand-Ducal, Luxembourg, 1978, 27-90; - *D'Lëtzebuenger Platt*, in: J.M. Zemb : *Vergleichende Grammatik. Französisch-Deutsch*, Mannheim, Duden, Vol. 2, 1984, p.355-379; - *Grundzüge einer Syntax des Lëtzebuergeschen. Die Verbalgruppe*, in : J.P. Goudailler (Ed.): *Aspekte des Lëtzebuergeschen*, Buske-Verlag, Hamburg, 1987, 3-87; - *La place des éléments verbaux en luxembourgeois : principes de linéarisation*, dans : F. Hoffmann et J. Kohlen (Ed.): *Festschrift für Albert Schneider*, Germanistik, Fasc. III, Centre Universitaire, Imp. St. Paul, Luxembourg 1991, 273-297.

² mémoires disponibles à la Bibliothèque nationale du Luxembourg.

³

Arrêté ministériel du 10 octobre 1975 portant réforme du système officiel d'orthographe luxembourgeoise, dans : *Mémorial. Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg*, vol. B, No 68, 16-11-1976, 1365-1390.

4

Luxemburger Wörterbuch, 1950-1977, ed. P. Linden 1950-1977, 5 vol (LXX, 427, 490, 396,527, 228p.).

⁵ Rinnen Henri, 1988, *Dictionnaire français-luxembourgeois*, Imprimerie Saint-Paul,

⁶ Schanen / Confais, 1989, *Grammaire de l'allemand*, Nathan Université, 1989.

⁷

Robert Bruch, *précis populaire de grammaire luxembourgeoise. - Luxemburger Grammatik in volkstümlichem Abriss*, Bulletin linguistique et ethnologique 4-6, 1955 (1ère éd.); 12-14, 1968 (2ème éd.), 1973 (3ème édition).

8

Actioun Lëtzebuergesch, 1982, *Eis Schreifweis* dans: Eis Sprooch, Extraserie No 3 - zweet Oplo.

⁹

Alain Atten, 1990, *Wéi ee Lëtzebuergesch schreift*, dans: Lëtzebuergesch an der Schoul, Imprimerie Graphic Press - Mamer, p.101-140.

L'éd. porte: Guttgeheesch vun der Lëtzebuenger Unterréchtskommissioun.

¹⁰ Josy Braun, 1996, *Eis sprooch richteg schreiwen*. Editeur: [s.l.]: J.Braun.

11

<http://www.al.lu>

<http://www.cactus.lu>

<http://www.al.lu/materials/interact/index.htm>

12

Bruch Robert, *Les travaux de la Commission de rédaction du Dictionnaire Luxembourgeois*, in : Fasc. 1 du Bulletin linguistique et ethnologique de l'Institut Grand-Ducal, 23-28.

¹³ ibidem.

14

cf. F.Schanen "*les enjeux linguistiques d'un nouveau dictionnaire du luxembourgeois*" (dans d'Letzebuenger Land du 23.9.1994, 1-8.) qui y précise "... en facilitant notamment l'acquisition des régularités qui régissent p.ex. la répartition vocalique dans les verbes irréguliers et dans le pluriel des bases nominales (pluriel des substantifs)"

¹⁵

cf. F.Schanen "*les enjeux linguistiques d'un nouveau dictionnaire du luxembourgeois*" (dans d'Letzebuenger Land du 23.9.1994, 1-8.).

¹⁶ <http://www.igd-leo.lu>

¹⁷ <http://www.cu.lu>

18

Cela dit, je ne pense pas que la langue luxembourgeoise soit incapable de créer ses propres néologismes, notamment à partir des matrices lexicogéniques des lexèmes empruntés, comme par exemple dans: *Elternurlaub Elterëcongé*. Les commodités de l'emprunt lexical empêchent toutefois une application plus systématique de ce mécanisme de créativité lexicale (cf. mon mémoire de D.E.A.).

¹⁹

Pletschette, Nikolaus, 1935. "Fremde Klänge im Luxemburger Dialekt." Dans: *Jongheemecht. Zeitschrift für heimatliches Theater-, Schrift- und Volkstum* 9. Luxemburg.

Le nouveau petit Robert, 1993. Paris: les Dictionnaires LE ROBERT.

p.2220: télé [tele] n.f. - v.1952 ; abrég. de télévision FAM.. 1. Télévision. Regarder la télé. Une émission de télé. - EN APPOS. Feuilleton télé. Journaliste télé, de télévision. 2. Poste de télévision. téléviseur. Allumer, éteindre la télé. - VAR. TRES FAM. TELOCHE [tel]. "Vous causiez à la télé" (San Antonio).

Pour stimuler davantage sa créativité lexicale, il faudrait toutefois que ses locuteurs se distancent dans un premier temps des commodités de l'emprunt lexical et appliquent ensuite de façon plus systématique les mécanismes de formation lexicale propres au luxembourgeois (cf. mon mémoire de D.E.A.). Matrice lexicogénique. Lëtzebuergesch. lëtzebuergesch. Luxembourgeois. Luxembourg. Matrice lexicogénique.

Luxdico.com = ajout février 2004

Original = http://mitglied.lycos.de/lulling/directory_works/commentaire_lulling99.htm